

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 29 JUIN 2021, À 16 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean - Pierre
Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix
Blondin

Et :

L'adjointe au secrétaire-
trésorier : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller : Poste no 2 : Dawn Eden

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 04.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. DEMANDE DE PROLONGEMENT DU CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR LOUIS OCHOU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.
4. RÉOLUTION 21-103.
5. EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES ENGLISH À TITRE D'EMPLOYÉ OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
6. LOCATION DE MACHINERIE SANS OPÉRATEUR.
7. DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS.
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 21-111 - DEMANDE DE PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR LOUIS OCHOU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait accordé un congé sans solde de 3 mois se terminant le 23 mai 2021 à monsieur Louis Ochou.

CONSIDÉRANT QU' en date de ce jour monsieur Ochou n'est toujours pas de retour au travail.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Ochou a fait une demande de prolongation de 3 mois au congé initialement accordé faisant en sorte que ce congé se terminerait le 23 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas la demande prolongement du congé sans solde.

QUE monsieur Louis Ochou soit informé qu'un délai allant jusqu'à 8 h, le 19 juillet 2021 lui est accordé afin de se présente en personne au travail.

QU'advenant le non-retour de monsieur Ochou dans les délais prévus, la Ville de Murdochville considère un départ volontaire de sa part et entreprenne les démarches pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

4. RÉSOLUTION 21-112 - RÉSOLUTION 21-103.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-103 accordait au Comité du jardin communautaire une somme de 1 000 \$ dans le cadre du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du mont Copper et d'Énergie éolienne du mont Miller.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec les responsables du jardin communautaire relativement aux travaux pour lesquels la somme d'argent avait été demandée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la somme de 1 000 \$ accordée par la résolution 21-103 soit et est réservée pour être déboursée au printemps 2022.

5. RÉSOLUTION 21-113 - EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES ENGLISH À TITRE D'EMPLOYÉ OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de personnel au service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques English a déposé son curriculum vitae pour combler un poste au sein de l'équipe du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE monsieur English est détenteur d'un permis de classe 3 avec mention FM.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLÈRE MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Jacques English soit et est embauché à titre d'employé occasionnel au service des Travaux publics à compter du 28 juin 2021.

QUE ces conditions de travail soient celles prévues à la Convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville ou aux normes du travail du Québec.

6. RÉSOLUTION 21-114 - LOCATION DE MACHINERIE SANS OPÉRATEUR.

CONSIDÉRANT QUE la machinerie de la Ville peut actuellement être louée avec un opérateur faisant partie de l'équipe d'employés du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT QU' un citoyen a loué un camion 10 roues et le chargeur mais sans employé en fonction.

CONSIDÉRANT QUE ce même citoyen a acheté à la Ville de Murdochville de la terre mélangée avec du gravier.

CONSIDÉRANT QUE le coût de location du camion 10 roues avec opérateur est de 112,50 \$ par heure plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le coût de location du chargeur avec opérateur est de 120,55 \$ par heure plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics, recommande la location du camion 10 roues et du chargeur, tous deux sans opérateur, au coût de 85 \$ par heure plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics, recommande la vente de

terre mélangée avec du gravier
au coût de 10 \$ la tonne, plus
taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville facture la location
du camion 10 roues sans opérateur au coût de 85 \$
de l'heure plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville facture la location
du chargeur sans opérateur au coût de 85 \$ de
l'heure plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville facture la vente de
terre mélangée avec du gravier au coût de 10 \$ la
tonne.

QUE lors d'une prochaine assemblée une décision
soit prise à savoir si la Ville continue de louer
sa machinerie, et si oui les taux avec et sans
opérateur.

**7. RÉSOLUTION 21-115 - DEMANDE DE L'ÉCOLE DES
PROSPECTEURS POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS -
PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE
ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU
MONT MILLER.**

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-
Soleil Cyr, enseignante à
l'école des Prospecteurs pour
l'achat de deux (2) composteurs
pour l'école.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde, à l'école
des Prospecteur, par le biais du programme de
contributions volontaires d'Énergie éolienne du
Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller,
la somme totale de 345 \$, soit 172,50 \$ de
Énergie Éolienne du Mont Copper et 172,50 \$ de
Énergie éolienne du Mont Miller.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS.

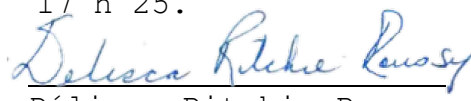
Aucune question.

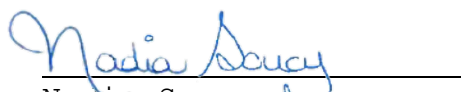
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
17 h 25.


Delisca Ritchie Roussy
Maire


Nadia Soucy
Adjointe au sec.-trés.